



CTR DU 8 FÉVRIER 2022

INSTALLATION D'ANTENNES DE SIE : LE GRAND SIPHONNAGE



Sur la base de conventions signées par les directeurs exportateurs des missions et les directeurs d'accueil mais aussi les délégués du Directeur Général territorialement compétents, 18 antennes extradépartementales de SIE seront progressivement installées de 2022 à 2024,

Détail et calendrier du projet :

Direction exportatrice	Direction d'implantation	Commune d'implantation	Calendrier d'ouverture
DRFiP 13	DDFiP 26	Valence	01/09/2022
DRFiP 69	DDFiP 26	Valence	01/09/2022
DRFiP 78	DDFiP 27	Pont Audemer	01/09/2022
DRFiP 91	DDFiP 52	Chaumont	01/09/2022
DRFiP 06	DDFiP 04	Digne les Bains	01/09/2022
DRFiP 31	DDFiP47	Agen	01/09/2023
DRFiP 34	DDFiP 30	Nîmes	01/09/2023
DRFiP 44	DDFiP 85	Fontenay le Comte	01/09/2023
DRFiP 67	DDFiP 57	Forbach	01/09/2023
DRFiP 75	DDFiP 18	Vierzon	01/09/2023
DDFiP 95	DDFiP 02	Laon	01/09/2023
DRFiP 35	DDFiP 22	Lannion	01/09/2024
DRFiP 75	DDFiP 76	Fécamp	01/09/2024
DDFiP 77	DDFiP55	Verdun	01/09/2024
DRFiP 59	DRFiP 59	Cambrai	01/09/2024
DDFiP 92	DDFiP 41	Vendôme	01/09/2024
DDFiP 94	DDFiP 60	Clermont	01/09/2024

Les directions exportatrices pourront choisir les missions transférées à l'antenne au sein du panel suivant :

- Des actes de pure gestion : traitement des Avisir, gestion des locaux dans GESPRO, exploitation de listes ou d'états pour les besoins de la gestion tels que par exemple la liquidation de l'IS.
- La surveillance et la relance des défallants de la détection jusqu'au rétablissement de l'assiette vis des procédures d'imposition d'office
- Des procédures contentieuses et de remboursement : remboursement de crédits de TVA et d'autres impôts, restitution d'excédents, contentieux CFE.

Ces antennes seront dotées en moyenne d'un effectif de **25 agents** ventilé comme suit :

**1 A+,
2 A,
15 B
7 C**

Chacune des antennes travaillera pour le compte d'un ou plusieurs SIE des directions exportatrices qui conserveront la responsabilité des travaux effectués par l'antenne. La direction d'accueil assurera la gestion des ressources, la formation des agents et les habilitera aux applications nécessaires à leur mission.

Intervention F.O.-DGFIP au CTR

C'est bien à un **siphonnage des missions des SIE territoriaux** vers ces antennes à laquelle nous assistons lors de leur mise en place. Pour **F.O.-DGFIP**, ce qui est présenté signifie la **disparition pure et simple des SIE à moyen terme**. **F.O.-DGFIP** a relayé les inquiétudes des collègues concernés :

- la délivrance des quitus fiscaux pour les véhicules terrestres à moteur : **mission supprimée** ; (transfert à Denain dès 2023)
- l'exploitation des AVISIR : **mission supprimée** ; transféré antenne SIE
- la gestion des locaux dans GESPRO : **mission supprimée** ; transféré antenne SIE
- la réponse aux appels téléphoniques : **mission supprimée** ; transfert au CC Pros
- la réponse aux courriels : **mission supprimée** ; transfert au CC Pros
- traitement des e-contact : transfert au CC Pros lorsque la réponse est simple
- la surveillance et relance des défaillants : **mission supprimée** ; transféré antenne SIE
- les remboursements de crédit de taxes, d'excédents d'IS, les dégrèvements de Cotisation Foncière Economique : **missions supprimées** ; transféré antenne SIE
- l'assistance aux usagers dans l'utilisation des services en ligne : **mission supprimée** transfert au CC Pros doté à cette fin d'outils spécifiques d'aide à distance et transfert plateau TOSCANE si difficultés techniques (ce que faisait auparavant le SIE)

La question se pose donc de savoir ce qui va rester comme missions dans les SIE classiques et par voie de conséquence du nombre d'emplois implantés. Il pourrait donc ne rester que : prise de rdv du public, comptabilité, RAR, questions e-contact les plus complexes, les procédures collectives, gestion des oppositions à fonds de commerce, traitement des retours non distribués.

De surcroit, les directions exportatrices, faisant fi des remarques de leurs responsables de SIE, ont **souvent choisi de transférer des blocs métiers très impactants** sur l'activité d'un SIE.

Les éléments de contexte ci-après reflètent bien ce que nous dénonçons soit l'industrialisation sous un habillage « relocalisations ». Ainsi :

- **Au 01/01/2018 : 449 SIE + 167 SIP-SIE, soit 616 ;**
- **Au 01/01/2020 : 412 SIE + 132 SIP-SIE, soit 544 ;**
- **En 2023 : zéro SIP-SIE et 263 SIE, soit 2,6 SIE par département ...**

Pour **F.O.-DGFIP**, nous ne sommes pas en présence d'une nouvelle organisation visant à améliorer le service rendu et encore moins à la mise en place d'un service supplémentaire à destination des usagers. C'est bien une platformisation, engendrant un éloignement physique des structures de l'utilisateur pour permettre de fermer des postes et de supprimer des emplois.

La délégation F.O.-DGFIP au CTR a voté CONTRE ce projet .